

**VILLE DE MONTBELIARD**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**Séance du 3 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 mai 2024.

**Etaient présents :**

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI,  
M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER,  
Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint  
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi  
PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD,  
M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène  
MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick  
TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric  
LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric  
MARCOT, Conseillers Municipaux

**Etaient excusés :**

Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER  
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET  
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

**Etaient absents :**

M. Philippe DUVERNOY  
Mme Priscilla BORGERHOFF  
Mme Alixia BEAUTÉ  
M. Gilles BORNOT

**Secrétaire de séance :**

M. Alexandre GAUTHIER

**OBJET**

**MARCHÉS DE SURVEILLANCE PHYSIQUE ET TELESURVEILLANCE -**  
**RENOUVELLEMENT 2025**

Cette délibération a été affichée le : 6 juin 2024

**MARCHÉS DE SURVEILLANCE PHYSIQUE ET TELESURVEILLANCE -  
RENOUVELLEMENT 2025**

**Monsieur Philippe DUVERNOY expose :**

Suite à la procédure d'appels d'offres ouverts lancée en 2020 pour les missions de surveillance physique et télésurveillance, deux marchés ont été conclus en février 2021 pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois fois et arriveront à échéance le 31 janvier 2025. Il est donc proposé de les renouveler en lançant une procédure sur appel d'offre ouvert, selon les dispositions des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la commande publique.

Ces marchés ont pour objet :

- LOT 1 : prestations de gardiennage physique (hors surveillance du Centre Aquatique et du Marché de Noël)
- LOT 2 : télésurveillance des bâtiments municipaux (55 sites sous alarme)

Ces deux marchés seraient passés pour une durée d'une année, allant du 1<sup>er</sup> février 2025 jusqu'au 31 janvier 2026, avec possibilité de les renouveler annuellement, pour une durée totale de quatre ans maximum (jusqu'au 31 janvier 2029) selon les prestations et seuils minima/maxima annuels suivants :

**- Lot 1 : Surveillance physique - gardiennage physique : 20 000 € HT minimum – 60 000 € HT maximum**

Ce marché a pour objet d'assurer la protection et le gardiennage des installations, écoles et bâtiments municipaux, musées, ainsi que la surveillance physique de toutes manifestations ou animations afin de prévenir les risques de vols, d'incendie, d'agression, d'intrusion, de dégradations et d'assurer la sécurité des personnes. Le prestataire devra se conformer aux consignes données par la Ville de Montbéliard et agir immédiatement selon la nature du problème.

**- Lot 2 : Télésurveillance : 20 000 € HT minimum – 60 000 € HT maximum**

Ce marché consiste à confier à une société la gestion des installations, écoles ou autres bâtiments municipaux équipés d'un système d'alarme anti-intrusion ou d'autres types d'alarmes (intrusion, incendie, alerte température, coupure de courant, technique ...).

Cette société aura en charge d'assurer :

1. Le traitement des alarmes 24h/24 par un centre de télésurveillance selon un process propre à la nature de l'alarme
2. L'intervention sur site d'un agent qualifié en cas d'anomalie, dans un délai fixé. L'intervenant suivra un protocole adapté à l'origine de l'alerte
3. Un test régulier de la liaison avec l'ensemble des sites sous alarme et contrôle de la mise en ou hors service du système selon plages horaires prédéfinies
4. La gestion des clés des différents sites par l'équipe d'intervenants
5. Un rapport mensuel détaillé de toutes les interventions, leur nature et leur délai.

Les montants seront révisés au terme de chaque année conformément à la formule de révision précisée dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- adopte les présentes dispositions,
- autorise le lancement des consultations sur appel d'offres ouvert (articles L.2124-2 et R.2124-2 et suivants du Code de la Commande Publique),
- autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

**- ADOPTE -**

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



*Marie-Noëlle Biguinet*

**Marie-Noëlle BIGUINET**

Déposée en Sous-Préfecture le : 6 juin 2024